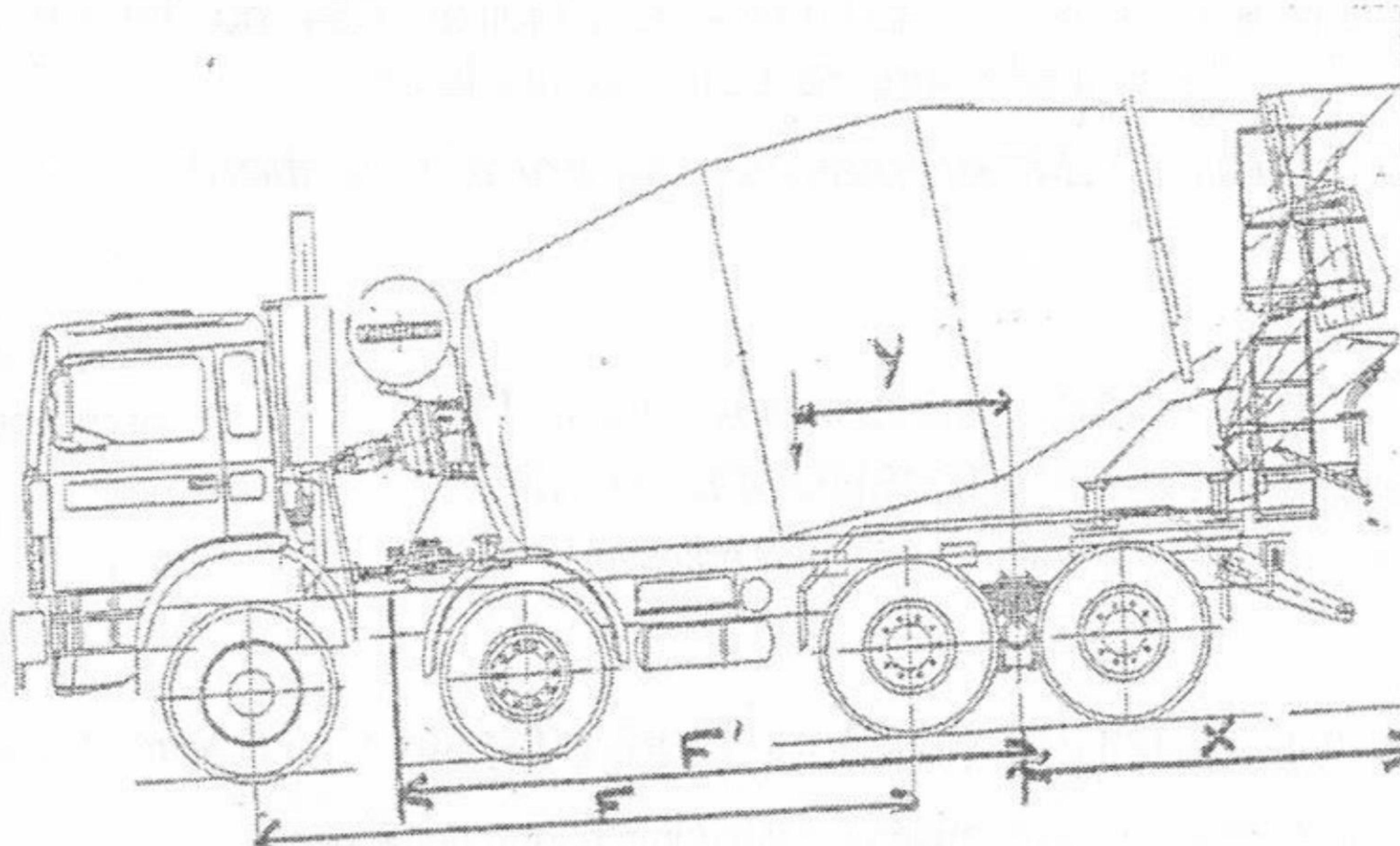


Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.



REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

$$\text{Essieu(x) AV (ou pivot)} \quad \text{Ch AV} = \text{Ch} \times \frac{Y}{F'} = \dots \dots \dots \times \frac{1,320}{4,100} = \dots \dots \dots \text{kg}$$

$$\text{Essieu(x) AR} \quad \text{Ch AR} = \text{Ch} \times \frac{F' - Y}{F'} = \dots \dots \dots \times \frac{2,780}{4,100} = \dots \dots \dots \text{kg}$$

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV = <u>7 240</u> kg	Essieu (x) AR	Poids à vide : PV.AR = <u>5 800</u> kg
	Poids conducteur et passagers :		Poids conducteur et passagers :
	p.AV = <u>1,50</u> kg		p.AR = <u>XXXXXX</u> kg
	Ch AV = <u>6 056</u> kg		Ch AR = <u>12 754</u> kg
	PT AV total = <u>13 446</u> kg		PT AR total = <u>18 554</u> kg
	PT AV autorisé :		PT AR autorisé :
	minimal (2) <u>XXXXXX</u> kg		minimal (2) <u>XXXXXX</u> kg
	maximal (2) <u>15 000</u> kg		maximal (2) <u>21 000</u> kg

Rumersheim
Fait à le
signature et cachet

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de ce chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caissons mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.